

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date de publication : 23 décembre 2013

Numéro de l'avis : 10/2013

Objet : Lignes directrices pour l'emploi des remorqueurs d'amarrage au terminal Maher, à Prince Rupert

Région géographique : Prince Rupert, Colombie-Britannique

Détails : Au cours de la dernière année, un accident a été évité de justesse à plusieurs reprises lorsqu'un navire qui avait fait une embardée en s'approchant du quai a failli heurter les portiques à conteneur. Comme un quatrième portique a été ajouté, le risque est maintenant plus grand qu'un navire faisant une embardée soudaine heurte un portique.

Lignes directrices

Arrivées

LHT	Vitesse du courant	Vitesse du vent	Remorqueurs
280 m	Flux entre 0 et 1,5 nœud	Entre 0 et 20 nœuds Plus de 20 nœuds	1 tracteur / 1 1800 ch 2 tracteurs
300 m	quel que soit le courant et le vent		2 tracteurs
330 m	quel que soit le courant et le vent		2 tracteurs

Départs

LHT	Vitesse du courant	Vitesse du vent	Remorqueurs
280 m	Flux entre 0 et 1 nœud	Entre 0 et 20 nœuds Entre 20,01 et 29,99 nœuds Plus de 30 nœuds	1 tracteur / propulseur d'étrave 1 tracteur / 1 1800 ch 2 tracteurs
300 m	Flux entre 0 et 1 nœud	Entre 0 et 20 nœuds Entre 20,01 et 29,99 nœuds Plus de 30 nœuds	1 tracteur / propulseur d'étrave 1 tracteur / 1 1800 ch 2 tracteurs
330 m	Flux entre 0 et 1 nœud	Entre 0 et 20 nœuds Entre 20,01 et 29,99 nœuds Plus de 30 nœuds	1 tracteur / propulseur d'étrave 1 tracteur / 1 1800 HP 2 tracteurs

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6E 4A4



Remarques

- (1) Les exigences relatives au remorquage seront revues régulièrement à la réunion sur le remorquage que l'APP organise tous les ans.
- (2) Dans tous les cas, la décision est laissée à la discrétion du pilote.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, communiquez avec le soussigné à oberkev@ppa.gc.ca ou au 604-666-6771.

Kevin Obermeyer
Premier dirigeant